



## Commune de BROCHON

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 06 MAI 2021 À 18H30**

Date de convocation : 30 avril 2021

**PRÉSENTS** : Mmes Véronique BARDET, Djamila GHAMMAD, Martine POTOT,  
Fabienne NIGAUD, Martine FILLOD  
MM. Dominique DUPONT, Olivier GAUGRY, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET,  
Philippe DIDIER, Philippe SOVCIK, Denis DERREZ, André GEOFFROY

**ABSENT EXCUSÉ** :  
Monsieur Joffrey LAMBERT pouvoir à Dominique DUPONT

**ABSENT** :  
Monsieur Brahim EL GARTI

A été nommé **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD

---

### **Début de séance : 18h30**

#### **1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 avril 2021, par 12 voix.  
Mme Nigaud s'abstient, n'ayant pas été destinataire du compte rendu. Le nécessaire sera fait à l'avenir.

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 1*

#### **2- Attribution des subventions aux associations 2021 :**

ARRIVEE DE M. SOVCIK, 14 VOTANTS

Suite à l'avis émis par la commission réunie le 22 avril, il est proposé au conseil municipal les subventions de fonctionnement ci-dessous. Ces subventions sont proposées en fonction de critères factuels liés : au nombre d'adhérents Brochonnais, au rayonnement de l'activité pour et sur la commune pour les Brochonnais, mais aussi pour l'intérêt général de l'activité de l'association au-delà de la commune, des résultats financiers et réserves de l'association, des aides en nature déjà apportées (prêts de salles communales notamment).

Ces subventions représentent un coût de 2600 € sur les 4000 € budgétisés par le Conseil, ce qui laisse une marge de manœuvre pour étudier, au-delà des subventions de fonctionnement, des projets particuliers en faveur des associations locales.

ASSOCIATION	SUBVENTION
ALLEGRIA	150€
Amicale de Pétanque Brochon/Fixin	200 €
Association de badminton	200 €
AS du Lycée	200 €
BSD	200 €
Comité de Jumelage	150 €
Conciliateurs de justice	100 €
FNACA	100 €
La Passerelle	150 €
Les amis du château	100 €
Les notes vertes	150 €
Musique au Chambertin	200 €
Music city free	200 €
Saint Symphorien de Brochon	200 €
Saint-Vincent	150 €
Section des jeunes sapeurs-pompiers de Gevrey Chambertin	200 €

Pour : 14 Contre : Abstention :

### 3- Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Désignations	Période et durée de location	Personnes extérieures	Brochonnais	Caution
<b>Caveau</b> 50 personnes	Week-end du vendredi 17h00 au lundi 08h00	500€	250€	1000€

<b>Cimetière</b>	Concession 15 ans	300€ concession simple 2m <sup>2</sup>	Renouvellement 400€	700€ concession double 4 m <sup>2</sup> (uniquement en renouvellement)
	Concession 30 ans	600€ concession simple 2 m <sup>2</sup>	Renouvellement 700€	1 300€ concession double 4 m <sup>2</sup> (uniquement en renouvellement)
<b>Colombarium</b>	Concession 15 ans		Case de 5 urnes	200€
	Concession 30 ans		Case de 5 urnes	400€
	Jardin du souvenir		Gratuit	

Pour : 14 Contre : Abstention :

#### **4- Compétence AOM (autorité organisatrice de la mobilité)**

Cette délibération permettrait à la commune et à la communauté de commune de garder une marge de manœuvre sur l'organisation de la mobilité sur le territoire (hors transports scolaires et transports publics pour la desserte du territoire). Notamment, les plans de développement de transports « doux » (vélos, voies routières...) resteront une responsabilité de proximité (sinon compétence de la Région).

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'Orientations des Mobilités.

Vu la délibération c/21/40 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, en date du 30 mars 2021, tendant au transfert de la compétence relative à l'organisation des mobilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** le transfert de compétence susvisée à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

*Pour : 14 Contre : Abstention :*

#### **5- Informations Diverses**

Présentation du plan local de Biodiversité et du PCAET (plan climat Air Energie Territorial), par 2 intervenants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges :

- M. Georges STRUTYNSKI, vice-président à la transition Energétique au développement Durable et à la préservation de l'environnement.
- M. Jean-Christophe WEIDMANN, directeur du service Biodiversité

Une plaquette d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres, et sera également disponible en mairie.

Le conseil se penchera sur les actions à conduire dans ce cadre et au-delà des actions déjà conduites (Natura 2000, réserve naturelle, actions d'économie d'énergie...) et proposera un plan d'action à débattre collectivement entre élus et population.

#### **6-Questions Diverses**

- Tenue du bureau de votes pour les élections des 20 et 27 juin 2021. L'organisation des bureaux de vote telle que sollicitée par la préfecture est en cours d'organisation (sécurisation sanitaire des scrutins, vaccinations des assesseurs...). Les conseillers sont sollicités ainsi que la population dès lors que les personnes sont vaccinées contre le COVID 19.
- Baux communaux : Suite à l'arrêt de l'activité le 31 mars 2021 de M MINOZZI, bailleur de vignes appartenant à la commune, le maire informe le conseil municipal, qu'en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal donnés au maire, il a été décidé de donner à bail, à compter du 1<sup>er</sup> avril, les parcelles AM 260-1 et AB 33 au domaine LIPPE-BOILEAU et les parcelles AB14 et AC 126, au domaine DUCOUET-LEGUELLEC, tous deux jeunes viticulteurs. La rédaction des baux à ferme sous seing privé, pour une durée de 9 années, seront rédigés sous le contrôle de Monsieur André GEOFFROY, conseiller municipal.

- Notification de la subvention de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ pour la réhabilitation de la mairie et de la bibliothèque. Cette subvention est accordée pour l'habilitation de ce bâtiment aux normes nationales d'économie d'énergie et de développement durable.
- L'église Saint Symphorien présente des problèmes structurels. Un audit a été commandé auprès d'un cabinet d'ingénieur pour faire un diagnostic précis de la situation et proposer d'éventuels axes de travaux et leurs éventuels degrés d'urgence. Cet audit sera rendu le 31 mai prochain et le conseil en sera rendu destinataire pour décision.
- Compte rendu est fait au conseil des derniers avis de la commission communautaire Enfance Jeunesse. Cette commission se penche notamment sur les axes d'améliorations possibles pour rationaliser et pérenniser le service rendu à la population, dans un contexte de fort déficit financier, en matière de péri scolaire et d'extra-scolaire.

La commission a émis un avis positif sur :

- Des rapprochements, réorganisations et éventuelles « fusions » de sites qui accueillent les enfants et dont la fréquentation réelle est faible, tout en respectant un équilibre territorial.
- Des aménagements pour l'accueil des enfants lors des vacances. Tout en maintenant le nombre de places offertes, une réorganisation du nombre de lieux d'accueil sera proposée.
- Un réaménagement et uniformisation des règlements intérieurs afin de cadrer les inscriptions faites par les familles (cantines, garderies...) tout en évitant les défections de dernière minute. Une meilleure responsabilisation des familles est recherchée tout en maintenant un maximum de souplesse organisationnelle et des services rendus.
- Un maintien en l'état de la participation des familles. Pour autant la commission a rappelé que le cout restant à charge des familles du cout total des accueils est de 40% (10% Etat et 50% Communauté de Commune). Si le souhait est émis que cette répartition soit maintenue, ceci imposera que la responsabilisation sur les inscriptions et le respect de celles-ci puisse être maintenue et que le coût général des accueils soit rationalisé (cf ci-dessus).
- La mise en place d'une communication sur ces réorganisations, anticipée et de meilleure qualité.
- Les élus Brochonnais ont défendu l'idée que ces réorganisations soient effectuées à titre expérimental afin de permettre une évaluation de leur fonctionnement et de leur efficacité et d'éventuelles adaptations si cela est nécessaire.
- En ce qui concerne la situation particulière du RPI Brochon/Fixin, la commission a émis un avis favorable au projet émis en commun et de façon concertée par les 2 communes de réunir sur Brochon toute la restauration scolaire et sur Fixin tout l'accueil périscolaire. Cette situation permettrait une certaine rationalisation de fonctionnement, à coût contrôlé, un équilibre sur l'investissement des 2 communes, et de mettre un terme aux difficultés organisationnelles et de sécurisation actuellement rencontrées. Ce projet ne modifierait pas le service rendu aux familles et en améliorerait les conditions matérielles.

**Fin de séance : 21H45**